

Image not found or type unknown



Déduction des intérêts emprunt immo

Par **SebastopoL**, le **19/10/2009** à **11:37**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un appartement à hauteur de 60%, ma concubine l'étant à 40%.
Nous déclarons nos revenus fonciers dans ces mêmes proportions.
Concernant la déduction partielle des intérêts de notre emprunt, pouvons-nous modifier cette répartition de 60/40, en arguant le fait (par exemple), qu'un de nous deux rembourse la totalité des intérêts, et l'autre ne rembourse que du capital ?
Merci d'avance pour vos réponses
Cordialement
Seb